



Je soussigné, **M Thierry MANGIN**, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, **GO ! FORMATIONS 54 TOUL** atteste que :

Monsieur **Gaëtan GOUBERNATOR**, salarié(e) de l'entreprise **LIP EPINAL ITN**,
a suivi l'action **Complément de formation à l'utilisation en sécurité des accessoires d'un chariot télescopique**.
(catégorie(s) : OPT-TELE, Tourelle, Treuil)
lors de la session n°**SF-2026-08-02-29**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| ☒ | Action de formation * |
| ☐ | Bilan de compétences |
| ☐ | Action de VAE |
| ☐ | Action de formation par apprentissage |

Qui s'est déroulée le 01-09-2026 pour une durée de 7.5 heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à: TOUL

Le : 1 septembre 2026

Thierry MANGIN, Président Directeur General



* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.